

# Conseil d'Administration de la Chambre de Commerce pour 1914-15

## PRESIDENT

M. ADELARD FORTIER, "The Montreal Dairy Co.", 230 Ave. Papineau.

## 1er VICE-PRESIDENT

M. S. D. JOUBERT, président de la Maison Lamontagne Limitée, 233 Notre-Dame Ouest.

## 2ème VICE-PRESIDENT

M. FRANK PAUZE, Ent. et Manufacturier, 326 Greene Ave.

## TRESORIER

GEORGES GONTHIER, L.I.C., comptable expert, financier, de "St. Cyr, Gonthier & Frigon" et de "Gonthier & Midgley", 103, St-Frs-Xavier.

## SECRETAIRE

M. le major W. U. BOIVIN, marchand, vice-président du Conseil Fédéral de l'Association des marchands-détailliers, 791, Mont-Royal Est.

## AVOCATS-CONSEILS

M. LEON GARNEAU, C. R., 86 rue Notre-Dame Ouest. ED. FABRE-SURVEYER, C.R., 675 Dominion Express Bldg.

CONSEIL D'ARBITRAGE. — MM. Adélar Fortier, D. Parizeau, H. Laporte, Joseph Contant, Damase Masson, L. E. Geoffrion, C. H. Catelli, Isaie Préfontaine, O. S. Perrault, Fred. C. Larivière, Lieut-Colonel A. E. Labelle, Armand Chaput.

## CONSEILLERS

M. Ballargeon, J. B. ent-de Camionnage, 379 Ontario Est.  
M. Bédard, Rodolphe, L.I.C., Comptable-Expert, 55 St. Frs-Xavier.  
M. Berthiaume Arthur, gérant général de "La Presse".  
M. Caron, A. L., fab. de bijouterie, 235, Bleury.  
M. Chevrier, J. N., gérant "Le Devoir", 71a, St-Jacques.  
M. Daoust, J. E. C., architecte, 189, St-Jacques.  
M. Desmarreau Alexandre, L.I.C., liquidateur, 60, rue Notre-Dame Est.  
M. DeTonnancour L. C., marchand-tailleur, 61, Notre-Dame Est.  
M. Ethier Joseph, de "Laporte, Martin & Cie", 568, St-Paul.  
M. Filliatraut Joseph, de "Filliatraut & Lesage", 429, St-Laurent.  
M. Frigon A. P., de "St. Cyr, Gonthier & Frigon", 103, St-Frs-Xavier.  
M. Gareau J. O., marchand de nouveautés, 1502, St-Laurent.  
M. Gauvin, J. A. E., pharmacien, 850, Ste-Catherine Est.  
M. Gravel Ludger, négociant, 26, Place Jacques-Cartier.  
M. Labrecque J. O., marchand de charbon, 141, rue Wolfe.  
M. Lambert, Alfred, manuf. de chaussures, 17, Notre-Dame Est.  
M. Martin C. E., de "P. P. Martin & Cie", 336, St-Paul.  
M. McDonald, Duncan, Prés. de la "Montreal Tunnel Co.", Transport Bldg.  
M. Rolland, Emile, de l'Imprimerie Moderne, 39 rue Dowd.  
M. Tarte Eugène, Co-propriétaire, de "La Patrie", rue Ste-Catherine Est.

## AUTRES MEMBRES DU CONSEIL EX-OFFICIO

### ANCIENS PRESIDENTS

M. D. Parizeau, Ex-M. P. P., marchand de bois, 2051 rue St-Dominique.  
M. l'ex-maire H. Laporte, président de la Banque Provinciale du Canada épicer en gros de la maison Laporte, Martin & Cie, Limitée, 568 rue St-Paul.  
M. Joseph Contant, Doyen de la Faculté de Pharmacie de l'Université Laval, directeur de la Corporation de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, officier d'Académie, 231, rue Notre-Dame Est.  
M. Damase Masson, négociant, 67, Bleury.  
M. L. E. Geoffrion, financier, 4, de l'Hôpital.  
M. le Lt-Col. A. E. Labelle, commissaire du port, "The St. Lawrence Flour Mills", 1110 Notre-Dame Ouest.  
M. H. A. Brault, ancien négociant, 150 Boul. St-Joseph Ouest.  
M. C. H. Catelli, Commandeur de la Couronne d'Italie, 626 Ave. de l'Hôtel de Ville.  
M. Isaie Préfontaine, président de la Corporation de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, et Président d'Honneur de la Fédération des Chambres de Commerce de la Province de Québec 425, Transportation Bldg.  
M. O. S. Perrault directeur de l'Imperial Tobacco Co. of Canada Limited, 900, rue St-Antoine.  
M. Frédéric C. Larivière, Président "Larivière Inc.", 911, St-Laurent.  
M. Armand Chaput, Directeur Gerant de "L. Chaput, fils & Cie Ltée", 2 de Bresoles.

### ANCIENS VICE-PRESIDENTS ET TRESORIER

M. A. Racine de "Alphonse Racine & Cie", marchands en gros de nouveautés, directeur de la Banque Provinciale du Canada, 340, rue St-Paul.  
M. Ubalde Garand, banquier, de Garand, Terroux & Cie, 48, rue Notre-Dame Ouest.  
M. L. J. A. Surveyer, quincailleur, 52, rue St-Laurent.  
M. A. V. Roy, L. C., et industriel, 50 Notre-Dame Ouest.  
M. J. B. A. Lanctôt, marchand de gants, 212, rue St-Laurent.  
M. Joseph Fortier, Fab. papetier, 210, rue Notre-Dame Ouest.

AUDITEURS: — M. Eug. Prévost, L.I.C., 107 St-Jacques; M. Jos. Desautels, L.I.C., 838 St-Hubert.

PRESIDENT DE LA CHAMBRE SYNDICALE DE CONSTRUCTION. — M. N. Simoneau, 553 Notre-Dame O.

MEMBRES D'HONNEUR DE LA CHAMBRE: — L'Hon. Sir Lomer Gouin, K.C.M.G., Hon. Juge S. Beaudin.

## COMMISSIONS PERMANENTES DE LA CHAMBRE POUR 1913-1914.

Le président fait partie ex-officio de tous les comités.

AFFAIRES MUNICIPALES: — Président, M. Ludger Gravel; MM. S. D. Joubert, Isaie Préfontaine, C. H. Catelli, J. O. Labrecque, H. Laporte, L. E. Gauthier, Jos. Filliatraut, Emile Rolland, Alf. Lambert.

AGRICULTURE ET COLONISATION: — Président, M. Etienne Blanchard; MM. Damase Parizeau, Arthur Berthiaume, Alphonse Decarie, Louis Perron.

BEURRE ET FROMAGE: — MM. Chs. Langlois, W. Champagne, L. O. D'Argencourt, A. A. Labrecque, Z. Limoges, J. A. Vallancourt.

BULLETIN: — Président, M. Jos. Contant; MM. Emilien Daoust, Arthur Berthiaume, Emile Rolland, A. J. de Bray, Geo. Gonthier, Eug. Tarte, J. N. Chevrier, Mre Léon Garneau, C.R.

COMPTABILITE: — Président, M. Alex. Desmarreau; MM. Alf. Cinqmars, Rod. Bédard, P. H. Dufresne, P. A. Gagnon, Henri Viau, Eug. Prévost, Jos. Desautels.

CUIRS ET PEAUX: — Président, M. Jos. Daoust; MM. L. E. Gauthier, Raoul Claude, F. B. Drouin, Paul Galibert, S. D. Joubert, J. B. A. Lanctôt, A. S. Lavallée, Alfred Lambert.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET INDUSTRIES MANUFACTURIERES: — Président, M. A. V. Roy; MM. Geo. Espin, Jos. Fortier, F. C. Larivière, J. T. Marchand, Frank Pauzé, J. P. L. Bérubé.

EPICERIES ET PRODUITS ALIMENTAIRES: — MM. Jos. Ethier, Armand Chaput, L. O. D'Argencourt, L. E. Geoffrion, Nap. Gendreau, Alex. Orsali, J. F. Sauriol.

EXPOSITION ET MUSEES: — Président, M. Jos. Contant; MM. C. H. Catelli, J. A. Beaudry, L. C. de Tonnancour, J. O. Gareau, Thos. Gauthier, Alex. Michaud, O. S. Perrault, Louis Perron, J. F. Loisel, Damase Parizeau.

FERS ET METAUX: — Président, M. Arthur Léger; MM. Alex. Prud'homme, Ludger Gravel, Alfred Jeannotte, I. L. Lafleur, Jos. Letourneux, L. J. A. Surveyer, F. C. Larivière, Alfred Barrette.

FINANCES: — Président, M. S. D. Joubert; MM. Frank Pauzé, Armand Chaput, Alex. Desmarreau, Jos. Fortier, Geo. Gonthier, C. E. Martin, Ludger Gravel.

HAUTES ETUDES COMMERCIALES: — MM. Jos. Contant, H. Laporte, Geo. Gonthier, L. E. Geoffrion, Trefflé Bastien, Ed. Montpetit, Alfred Lambert.

LEGISLATION: — Président, l'hon. N. Pérodeau, C. L.; MM. Léon Garneau, C.R., Ed. Fabre-Surveyer, C.R., J. A. Beaudry, Edmond Brossard, Zéphirin Fillon, A. P. Frigon, Alex. Desmarreau, J. N. Cabana, H. A. Demers.

MINES, BOIS ET FORETS: — Président, M. Léon Gagné; MM. Frank Pauzé, Rod. Tourville, Henri Mathieu, Julien Therrien, J. H. Dansereau, Octave Lemay, J. T. Armand, J. T. Marchand, Léon Schier, Alph. Renaud, J. T. R. Laurendeau.

NOUVEAUTES: — Président, M. Joseph Filliatraut; MM. F. E. Drouin, Alph. Racine, J. N. Dupuis, J. F. Loisel, J. O. Gareau, C. E. Martin.

PRODUITS CHIMIQUES: — Président, M. J. A. E. Gauvin; MM. Henri Lanctôt, Arthur Décaray, Henry Miles, J. G. A. Fillon, Paul J. Leduc, J. A. Godbout, A. Lebeau.

RECEPTION: — Président, M. Duncan McDonald; MM. Rod. Bédard, Jos. Fortier, J. A. Beaudry, J. F. Loisel, Damase Masson, Alph. Renaud.

TRANSPORTS, POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES: — Président, M. C. H. Catelli; MM. Alex. Desmarreau, S. D. Joubert, L. E. Geoffrion, Damase Masson, J. P. Mullarkey, J. B. Ballargeon, W. I. Gear, Duncan McDonald, C. E. Racine.

VINS ET LIQUEURS: — MM. Armand Chaput, H. G. Bisson, Albert Hudon, L. Larue, F. X. St-Charles, L. A. Wilson.

VOYAGEURS DE COMMERCE: — Président, M. J. H. Paul Saucier; MM. J. F. Loisel, Ludger Gravel, J. A. Brais, L. A. Berti, E. D. Cauchon, Raoul Dupré, Harry Godbout, J. Emile Roy, L. E. Charron, Koméo Brosseau, L. N. Velleux.

DE L'IMMEUBLE DE LA CHAMBRE: — MM. Frank Pauzé, A. P. Frigon, C. E. Martin, J. E. C. Daoust, A. L. Caron.

Adresse Télégraphique  
INDUSFRANC, Montréal.

Tél. Main 1680

## La Compagnie Industrielle Française

Limitée

8 BOULEVARD ST-LAURENT,  
MONTREAL.

IMPORTATEURS EXCLUSIFS  
POUR LE CANADA DES  
GRANDES MARQUES FRANCAISES:

ORFÈVRERIE-ARGENTERIE  
"CHRISTOFLE", "GALLIA"

BIJOUX:  
"MURAT", "MAGNOR"

MONTRES: "LIP" ETC., ETC.

BUREAU D'ACHATS A PARIS

## Oscar Loiseau & Cie

128 RUE ST-DENIS

Entre les rues Ste-Catherine et Dorchester

Nous avons reçu notre assorti-  
ment de Tweeds, Draps, Patrons  
de Vestes et de Pantalons des  
meilleurs fabricants d'Europe.

Les dames trouveront aussi à  
nos salons les dessins les plus  
nouveaux pour Costumes, venant  
directement de Paris et de New-  
York.

Notre stock est des plus variés  
et de la meilleure qualité.

Le travail est soigné et fait par  
des experts. La coupe est gar-  
antie.

Venez choisir votre habit d'au-  
tomne et de demi-saison.



## RENAUD, KING & PATTERSON Ltee

COIN STE-CATHERINE ET GUY

PUPITRES

CHAISES

TABLES DE BUREAUX

BIBLIOTHEQUES

Ameublements complets de  
Bureaux et de Salles de  
Réunions de Compagnies  
[Board Rooms]



Dépositaires  
pour la bibli-  
othèque à  
section  
"MACEY"



## Les bonnes confitures font les meilleurs desserts

Qu'elles soient employées pour  
la table ou les pâtisseries

# KING BRAND

sont toujours les premières

Elles sont faites avec précaution. Les fruits stricte-  
ment frais et de la meilleure qualité sont seuls employés.  
Leur usage est recommandé à tous ceux qui tiennent à  
conserver leur réputation de bons confiseurs.

En boîtes de 5 et 7 livres, en pots, en verres et en seaux  
de bois.

**L. et P.** est une marque de confitures pures.

## Labreeque & Pellerin

MANUFACTURIERS

MONTREAL

# BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

DU DISTRICT DE MONTREAL.

15me Année

Montréal, Octobre 1914

No. 10

DIRECTEUR : ARTHUR LEMONT, Bachelier es-Sciences, Secrétaire-Archiviste.

La reprise des séances de la Chambre . . . . .	175
La délégation belge à Montréal . . . . .	179
Les affaires de septembre . . . . .	180
Les banques et la guerre . . . . .	181
Documents de la guerre . . . . .	181
Les travaux de la Chambre . . . . .	183

## La reprise des séances de la Chambre

*Une allocution du président.*

La Chambre de Commerce a repris ses séances le mercredi 16 septembre et à cette occasion M. Adélard Fortier, président a prononcé l'allocution suivante :  
Messieurs les Conseillers,

Je n'ai pas cru devoir reprendre les séances de notre Chambre sans vous faire part des travaux qui ont été accomplis au cours des vacances. Vous verrez que nous ne sommes pas restés à rien faire.

Le premier travail a été pour la publication du numéro spécial consacré au canal de la Baie Georgienne. Nous avons réuni dans ce document qui sera une contribution à l'histoire, tout ce qui avait été dit et fait touchant ce projet. Nous avons évité, autant que possible, tout ce qui aurait pu engendrer des polémiques, mais d'autre part, nous n'avons rien oublié de ce qui pourrait être utile au débat. Nous n'avons pas voulu laisser passer l'occasion de ce numéro de luxe, sans en profiter pour mieux faire connaître notre institution, aussi bien à l'étranger que dans notre ville.

Sans vouloir nous enorgueillir de notre travail, je puis vous assurer que ce numéro-spécial a été très apprécié. Les journaux, autant anglais que français, en ont fait une élogieuse analyse, et de nombreuses demandes nous sont venues de tous les points du pays aussitôt que son apparition a été annoncée.

Tiré à quatre mille exemplaires, le numéro spécial consacré à la Baie Georgienne a été distribué aux membres de la Chambre, aux ministres fédéraux, aux sénateurs et aux députés, aux corps publics du pays et aux municipalités. La balance servira à la ligue du Canal de la Baie Georgienne qui devra continuer la campagne entreprise par la Chambre.

Ce numéro-spécial a été payé avec les fonds que la cité

de Montréal a mis à notre disposition pour travailler à assurer le triomphe de la cause qui lui tient tant à cœur, et dont elle retirera les plus grands bénéfices.

Au cours des vacances, nous avons inauguré notre campagne de recrutement; une lettre vous a d'abord été adressée, puis une autre le fut à tous les membres de la Chambre et quelques journaux nous ont aidés, nous les en remercions. Plusieurs membres nous ayant fait la remarque qu'ils réussiraient mieux dans leur travail s'ils avaient une liste des hommes d'affaires déjà membres de la Chambre, nous avons cru utile de faire publier, en fascicule, la liste la plus récente de nos membres; avec cela, la propagande devenait plus facile et plus efficace. Nous sommes satisfaits des résultats obtenus jusqu'ici, mais il nous faudrait faire plus encore. Il y a encore un trop grand nombre d'hommes d'affaires qui ne font pas partie de notre association. Et dans la période que nous traversons, je veux croire que le recrutement devra ralentir, mais je crois également que ce devrait être une occasion pour ceux qui ne sont pas encore avec nous, de s'unir à nous pour étudier ensemble quel parti avantageux nous pourrions tirer de l'état de choses actuel, tant pour le commerce de Montréal que pour celui du Canada.

Un autre travail que nous avons poussé avec activité a été la perception des arrérages dus à la Chambre. Nous n'avons pas voulu les laisser accumuler. Nous avons, par lettre d'abord, invité tous les retardataires à s'acquitter vis-à-vis de la Chambre, puis ensuite nous avons confié à un agent spécial la perception qui reste à faire. Nous comptons qu'on voudra toujours faire un bon accueil à notre percepteur. Si nous avons recouru à ce moyen; c'est autant dans l'intérêt des membres qui, par oubli, n'ont pu encore payer leurs arrérages, que dans l'intérêt de la Chambre dont il faut, par tous les moyens, augmenter les revenus si nous voulons qu'elle remplisse bien la mission que ses fondateurs lui ont assignée.

Pour que nos membres aient souvent une pensée pour la Chambre, nous avons fait adresser à chacun de ceux qui sont en règle avec le trésorier, un carnet avec une carte d'identité.

Invité à faire partie d'un comité chargé de recueillir des fonds pour les naufragés de "l'Empress of Ireland" et de Gaspé, à la demande de ce comité, nous avons fait appel à nos membres; cet appel a été bien entendu et nous avons pu verser une somme assez considérable au fonds général. Et j'en profite pour remercier tous les souscripteurs.

La Fédération des Chambres de Commerce qui devait avoir sa réunion à Sorel les 18, 19 et 20 août dernier, devait compter au nombre des délégués les cinq membres de votre exécutif. Plusieurs travaux importants devaient être soumis. De plus c'est au personnel de notre secrétaria que la tâche d'organiser cette convention incombe de par

la constitution. Il a donc fallu consacrer encore beaucoup de temps à cette préparation et à cette organisation. Tout était prêt quand la convention allait s'ouvrir alors que les officiers de la Fédération jugèrent opportun de remettre à une date ultérieure (à cause de la situation faite au commerce par la guerre) cette convention. Nous comptons que ce n'est que partie remise et que les questions qui devaient être débattues seront encore d'actualité.

En dépit de tous nos efforts, nous n'avons pu réussir à faire terminer, pour la réouverture de la Chambre, les travaux que nous avons dû faire subir à notre immeuble. Des empêchements indépendants de notre volonté ont triomphé et sont causes que ces travaux sont en retard. Mais avec une semaine ou deux de plus, nous aurons terminé et j'ai lieu d'espérer que tous seront satisfaits des transformations.

Voilà en résumé ce que nous avons fait pendant les vacances. Il va sans dire que nous n'avons pas arrêté pour cela le travail régulier du secrétariat qui consiste à expédier la correspondance, à préparer la publication du Bulletin mensuel et répondre aux demandes de renseignements qui sont devenues plus nombreuses depuis la guerre.

#### LA SITUATION FAITE PAR LA GUERRE

A la suite d'une réunion des conseillers nous avons cru devoir reprendre les séances de la Chambre; nous avons pensé que ce serait une occasion offerte à ceux de nos membres qui auraient des suggestions à faire pour aider la reprise des affaires.

Nous devrions être de l'avis de tous les hommes éminents du monde économique, et travailler à activer cette reprise. La guerre ne devrait pas être pour notre pays, une cause d'arrêt dans l'activité commerciale et industrielle.

Ce devrait être plutôt une raison de redoubler d'énergie et de confiance. Rien ne justifie les craintes qu'on entretient pour l'avenir; le Canada a tout à gagner de l'état de choses actuel. C'est une chance qui nous est offerte de doubler notre commerce et de décupler nos forces économiques. Il n'y a que les sources d'emprunts à l'étranger qui nous soient temporairement fermées. Au Canada nous n'avons pas lieu de médire de nos institutions financières, et les renseignements que nous recueillons nous démontrent que les banques n'ont fait que redoubler de prudence, sans tarir les sources du crédit. Encouragés par le gouvernement, elles sont bien disposées à aider de plus en plus le commerce solide et légitime.

Le fait que le courant d'importation forcément interrompu par les hostilités européennes peut être ennuyeux; mais je ne crois pas qu'il soit préjudiciable au commerce. C'est l'occasion pour nous de nous tourner vers l'industrie canadienne afin de lui commander ce qui nous venait de l'étranger ou afin de l'inciter à s'organiser pour combler les lacunes constatées. L'industrie devenant plus active, le chômage diminuera et le commerce reprendra.

Dans cet ordre d'idées, nous vous invitons tous, Messieurs, et nous inviterons tous les membres à nous soumettre leurs idées qui nous aideront sûrement.

Déjà certains grands établissements commerciaux et industriels ont été si fortement affectés par la crainte, qu'ils se sont cru forcés de réduire les gros appointements et salaires dans les proportions suivantes:

700 à \$ 800.00	ont une réduction de 5%
800 à 1200.00	ont une réduction de 8%
1200 à 1500.00	ont une réduction de 10%
1500 à 2000.00	ont une réduction de 15%

Les salaires de \$2000.00 à \$3000.00 ont une réduction de 20%, et ceux au-dessus de \$3000.00 ont une réduction de 33 1-3 %.

Je ne voudrais aucunement blâmer les chefs de ces établissements que ces craintes ont incité à recourir à cette mesure, mais je crois que dans l'intérêt des particuliers dont il faut sauvegarder le crédit, et du commerce dont il faut hâter la reprise, il serait mieux de ne pas toucher aux salaires. D'autant plus que ceux qui auront eu à subir une diminution de revenus, tout en travaillant autant, seront moins bien disposés à faire leur part de sacrifices pour le soulagement de ceux qui souffriront des privations.

A la suite du départ d'un grand nombre de nos compatriotes et de nos concitoyens pour le champ de bataille, et à la suite de l'arrêt qui se fait sentir dans le commerce et l'industrie, deux devoirs s'imposent à nous et j'ai confiance que ce n'est pas en vain qu'un appel vous sera fait.

#### LE FONDS PATRIOTIQUE :

Pour venir en aide aux familles de ceux qui sont allés leur sang et leur vie pour le triomphe de la justice et du droit, un fonds national patriotique a été créé. Allons-nous laisser ces familles sans secours? Sera-t-il dit que la population canadienne française restera indifférente au mouvement si noble qui vient d'être inauguré? J'ai l'espoir que les hommes d'affaires se feront un devoir et un orgueil de souscrire à ce fonds; ce sera notre manière d'apprécier dignement les mérites de ceux qui vont aller se sacrifier sur les champs de bataille. Souscrivons nous-mêmes, et invitons ceux qui dépendent de nous à souscrire aussi.

#### AU SECOURS DES SANS-TRAVAIL.

L'arrêt dans le commerce et l'industrie va nécessairement augmenter le nombre des sans-travail; il ne faut pas non plus se désintéresser de ces malheureux. Les autorités de la Ville de Montréal devraient voir immédiatement aux moyens de trouver de l'emploi à ceux qui chôment. Aux initiatives privées, il resta le devoir de s'occuper à organiser une campagne pour amener toutes les organisations de charité et de philanthropie de notre ville à unir leurs efforts en vue de soulager les nécessiteux. Nous avons la société Saint Vincent de Paul et nos concitoyens anglais ont la "Charities Organization Society", pourquoi un comité composé d'un groupe de citoyens et des représentants de ces associations, ne serait-il pas formé en vue de résoudre ce problème du chômage? La Saint Vincent de Paul a des succursales dans toutes les paroisses, et ses officiers seront en état de rendre de précieux services.

Je ne fais qu'effleurer ici ces projets, et tous vous êtes invités à formuler vos opinions sur les meilleurs moyens à prendre pour améliorer le sort de ceux qui souffriront à cause de la guerre.

Maintenant en reprenant nos séances, je crois qu'il est de mon devoir de vous signaler quelques questions importantes que nous devrions mettre à l'étude. Nous en avons déjà quelques-unes, mais celles que je vous mentionnerai demanderaient une étude immédiate.

**Synopsis des Règlements des Terres du Nord-Ouest Canadien.**



Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, à la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence de terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence (mais non à une sous-agence), à certaines conditions.

**Devoir.**—Un séjour de six mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres, à certaines conditions. On exige une maison habitable, excepté si la résidence est dans le voisinage.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura la préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix \$2.00 l'acre.

**Devoir.**—Devra demeurer six mois chaque année au cours de trois ans à partir de la date de l'entrée du homestead, y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead de cultiver cinquante acres en plus. On peut obtenir la patente de préemption en même temps que celle du homestead, à certaines conditions.

Un colon qui aura forfait ses droits de colon, pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix \$3.00 l'acre.

**Devoir.**—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver 50 acres et bâtir une maison valant \$200.

La superficie à mettre en culture peut être réduite, dans le cas de terre raboteuse, mauvaise ou rocheuse. On peut substituer du bétail à la culture, à certaines conditions.

W. W. CORY, C.M.G.,  
Sous-ministre de l'Intérieur.

N.B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

CRÈME A LA GLACE.

CRÈME.

BEURRE,

**Montreal Dairy Company**  
LIMITED

290  
AVENUE PAPINEAU  
MONTREAL.

**Le "Prêt Immobilier Limitée"**

EDIFICE DANDURAND, Chambre 30  
coin des rues St-Denis et Ste-Catherine

Tel. Bell Est 5779 MONTREAL

BUREAU DE DIRECTION

Président: M. J.-A.-E. Gauvin, pharmacien, ancien échevin; Vice-Président: M. L.-A. Lavallée, maire de Montréal; Secrétaire-Trésorier: M. Arthur Gagné, avocat; Directeurs: M. L. E. Geoffrion, ancien président de la Chambre de Commerce du District de Montréal, membre de la Commission du Havre de Montréal; M. le Dr Goyette, ancien maire de Magog; M. le Dr P.-P. Renaud, capitaliste; M. F.-E. Fontaine, directeur-gérant de "The Canadian Advertising Limited"; Gérant: M. L.-W. Gauvin, ex-inspecteur et surintendant de la Metropolitan Life Ins. Co.

SI VOUS AVEZ BESOIN DE CAPITAL

pour acheter une propriété ou pour bâtir, inscrivez-vous au "Prêt Immobilier, Limitée," qui vous prêtera ce capital sans intérêt, avec grandes facilités de remboursement.

Les facilités de remboursement des prêts faits à ses membres par le "Prêt Immobilier Limitée" sont telles qu'elles représentent à peu près l'intérêt que l'on aurait à payer sur un emprunt ordinaire.

REPRESENTANTS DEMANDES.—Le "Prêt Immobilier, Limitée" n'a pas encore d'agents dans tous les Districts et est disposé à entrer en pourparlers avec des représentants bien qualifiés.

Ecrivez ou téléphonez pour avoir la brochure explicative gratuite.

**Valises  
Harnais  
Sacoques**

Valises pour Voyageurs de Commerce, faites sur commande



Selles, Couvertes pour chevaux,  
Sacs de Voyages, Etc.

FABRIQUE DE

*Lamontagne Limitée*

BLOC BALMORAL  
RUE NOTRE DAME OUEST, MONTREAL, CAN.



FUMEZ LES  
CIGARETTES  
SWEET CAPORAL  
elles sont d'une pureté  
absolue.

## AVOCATS

## W. A. BAKER, C.R.

### AVOCAT

Tél. Main 1762 58, rue St-Jacques

## Edmond Brossard

### AVOCAT

Etude légale LeBlanc, Brossard &amp; Forest

Edifice DU Credit Foncier

Tél Main 315 35, St-Jacques Montrea

F. W. Hibbard, C.R.  
Louis Gosselein, C.R. Hon. R. Dandurand, C.R.  
Conseil

## HIBBARD & GOSSELIN

### AVOCATS

Tél. Main 1453  
Tél. Main 2635 107, rue St-Jacques, Montréal

Tél. Bell Main 2279.

## A. PAPINEAU MATHIEU

De la Société Légale Mullin &amp; Mathieu

AVOCAT

401 et 402, Edifice de la Banque d'Epargne  
180, rue St-Jacques, MONTREAL

Tél. Main 7739 Cables "FABSURVEY"

## Edouard Fabre-Surveyer

Avocat-Conseil de la Chambre de Commerce,

de l'étude de

SURVEYER, OGDEN &amp; MARIOTTI

Avocats et Commissaires.

EDIFICE DOMINION EXPRESS,  
145, rue ST-JACQUES, MONTREAL

## LA BANQUE NATIONALE

FONDÉE EN 1860

Capital	-	\$2,000,000
Réserve	-	\$1,700,000

### Notre système de Mandats de Voyage

a donné satisfaction à tous nos clients relativement à la **Rapidité**, la **Sureté** et l'**Economie**. Le public est invité à prendre avantage de toutes les facilités qu'il présente.

### Notre succursale à Paris, 14, rue Auber

est reconnue indispensable pour les touristes canadiens en Europe.

**Transfers de Fonds, Perception, Crédits Commerciaux en Europe, aux Etats-Unis et en Canada, effectués aux taux les plus bas.**

**135 Bureaux dans la Province de Québec.**

## INGENIEURS-CIVILS

TEL BELL MAIN 8240

## DE GASPE BEAUBIEN

INGENIEUR-CONSEIL

Estimés, Plans et Devis

Ch. 18 Edifice Assurance Royale  
PLACE D'ARMES, MONTREAL

Tél. Bell Main 874

## A. & E. LOIGNON

INGENIEURS  
CIVILS . . . .

17, Cote de la PLACE d'ARMES

MONTREAL

S. A. BAULNE, B. A. Sc.-I.C.  
Prof. à l'Ecole Polytechnique,  
Membre de la Société des I.C. Canadiens,  
Membre de la Société des I.C. de France,  
Membre de la Corp. Arp. de Québec.

## BAULNE & MERCIER

INGENIEURS CONSEILS &amp; GEOMETRES

703 EDIFICE SHAUGHNESSY, rue McGill, - MONTREAL

TELEPHONE MAIN 4348

Arpentages	POUR	Ponts, Routes et Chemins de Fer.
Plans		Cagastres, Bornage.
Devis	POUR	Favages, Aqueducs, Egouts.
Estimés		Constructions Métalliques et Béton Armé.
Surveillance		Construction et Installation d'usines.
Expertise		Installation de Povoires d'Eau etc.
Rapports		Municipalisation, Système d'Eclairage.

## Surveyer & Frigon

INGENIEURS-CONSEILS

Expertises, Levées de Plans, Estimation  
et Projets

Rapports techniques et financiers

Bureau principal: 56 COTE BEAVER HALL

Téléphone: Uptown 3808

MONTREAL.

## NOTAIRES

Tél. Bell 1859.

Léandre Bélanger Adrien Bélanger

## Belanger & Belanger

NOTAIRES, COMPTABLES  
et COMMISSAIRES30, rue ST-JACQUES, MONTREAL.  
NOTAIRE

## R. FARIBAUT

NOTAIRE

Successeur de Lectere &amp; Faribault

90, RUE ST-JACQUES

Tél. Main 678 MONTREAL  
Argent à prêter sur hypothèque

W. J. PROULX, LL.B. Bureau du soir: 1226, Boulevard St-Laurent Tel. St-Louis 1760	JOS. PROULX, LL.B. Bureau du soir: 2887 Boulevard St-Laurent
--	--

## PROULX & PROULX

### NOTAIRES

EDIFICE BANQUE NATIONALE

90, RUE ST-JACQUES Tel. Bell Main 2959

## PATENTES OBTENUES PROMPTEMENT

Dans tous les pays.

Pour renseignements, demandez le Guide  
de l'Inventeur, qui vous sera envoyé gratis par  
**MARION & MARION**

4 rue Université [angle rue Ste Catherine,  
Montréal] Phone: up 6474

Léa Garand Tancrède D. Terroux

## GARAND, TERROUX & CIE

Banquiers &amp; Courtiers

48, rue Notre-Dame Ouest MONTREAL  
Près de la Place d'Armes

Tél. Bell Main 6629

## J. B. D. Légaré

### Courtier en Immeubles et Promoteur

11, rue ST-JACQUES, MONTREAL

J. B. Gratton, Res. 494 Sherbrooke Est Tél. Est 774	Eug. Guilbault, gérant, Res. 717a St André Tél. Est 3441
---	--

## J. B. GRATTON, Limitee

ENTREPRENEURS-GENERAUX

Ateliers: 600 rue Labrecque Tél. Est 1503

M. Gratton s'occupe  
d'expertises et d'évaluations.

*LES EVALUATIONS MUNICIPALES*

L'année dernière à cause de la crise financière, la Chambre de Commerce avait demandé aux autorités municipales de ne plus augmenter l'évaluation. Elle s'était élevée contre le mode d'évaluation en vigueur basé sur les prix de ventes enrégistrées. Notre demande fut si bien comprise, que lors des dernières élections municipales tous les commissaires actuels s'engagèrent à ne pas élever l'évaluation et à opérer des réformes. Aujourd'hui que la situation est encore plus mauvaise que l'année dernière, nous constatons que les évaluations sont encore augmentées, et c'est au point que certaines propriétés sont évaluées à un chiffre bien trop élevé. Ceci n'a pas sa raison d'être, et il faut que l'administration municipale trouve les moyens de faire face à ses obligations avec les revenus qu'elle reçoit. Des réformes s'imposent à l'Hôtel-de-Ville, et nos administrateurs devraient arriver à les accomplir. Ne vous semble-t-il pas que la Cité pourrait remplir ses obligations avec plus d'économie et de sagesse? Il est temps pour nous de voir à faire cesser cet état de choses, et la Chambre de Commerce rendrait un grand service aux citoyens en s'intéressant à ce problème. Faudra-t-il qu'une nouvelle enquête soit demandée, pour savoir comment on administre les fonds de la ville?

*UN TRIBUNAL DE COMMERCE*

Le commerce rencontre de plus en plus de difficultés à obtenir de la justice le redressement de ses griefs. Il nous devient à peu près impossible d'être payés et quand nous avons une réclamation il faut encore des mois et des mois avant d'obtenir justice. L'exécutif de la Chambre, au nombre des suggestions à faire, avait inscrit à son programme de reprendre celle de l'établissement d'un tribunal de commerce. Il est temps plus que jamais de nous occuper de cette question, si nous voulons améliorer notre position. Avec un tribunal de commerce, en quatre ou cinq jours nous réussirons à régler nos revendications et nous empêcherions la fraude qui se pratique presque impunément à la faveur de certaines lois.

Pourquoi n'entreprendrions-nous pas des démarches auprès des gouvernements d'Ottawa ou de Québec, pour obtenir l'établissement de ce tribunal de commerce? C'est une question de la plus haute importance pour nous. Pourquoi retarderions-nous plus longtemps? Nous connaissons des marchands qui font des affaires d'or, et qui à un moment donné cessent de faire honneur à leurs affaires et se laissent traîner devant la justice, confiants dans les retards de la justice et dans l'inefficacité de certaines lois commerciales.

*LA LOI DE FAILLITE.*

Un jugement récent de l'Honorable Juge Bruneau vient de nous faire constater toute la déféctuosité de notre loi de faillite. Monsieur le Juge Bruneau vient de décider qu'une réclamation de propriétaire doit être traitée sur le même pied qu'une réclamation de marchand. Pour illustrer mieux ma pensée, voici un exemple qui vous fera voir comment dans ce cas les créanciers ordinaires seront traités:

Supposons que 43 marchands ont fourni de la marchandise pour \$20,000.00 à un certain marchand ou industriel;

de l'autre côté le marchand payant \$1,000.00 par mois pour un magasin, comme dans le cas de White Kitchen qui payait \$1,000.00 par mois de loyer, la réclamation des propriétaires Mess Kerr Bros, se montait à \$12,000.00. Le curateur ayant obtenu la signature du propriétaire, ce dernier pouvait se compter certain de contrôler la faillite avec le failli. Donc les 43 marchands qui désiraient nommer un autre curateur ont subi l'autorité des propriétaires et du failli, et vous admettez que ceci est très dangereux. Par conséquent, il faut de toute nécessité qu'il y ait justice dans notre loi de faillite, ou que les droits du propriétaire concernant les faillis ne soient pas aussi protégés qu'ils le sont aujourd'hui, et nous serions d'avis que les propriétaires n'auraient pas droit à plus de deux mois d'arrérage et quatre mois de loyer privilégiés pour l'avenir. Alors le propriétaire et les fournisseurs auront justice concernant les différents cas qui surgissent dans les différentes faillites.

Nous avons quelques questions qui, ayant été exposées, ont été référées aux divers comités; nous les reprendrons et nous travaillerons à obtenir la réalisation de certaines suggestions qui ont déjà été formulées. Il est vrai que beaucoup de marchands ne pourront pas donner tout le temps voulu aux travaux de nos comités, mais qu'ils nous fassent connaître leurs vues sur les différents sujets.

J'ai aussi le plaisir de vous annoncer que nous aurons pour la prochaine réunion mensuelle une conférence très pratique sur les successions donnée par Monsieur Evariste Brossard, avocat, qui est très au fait de cette question, étant un spécialiste. Il pourra nous fournir une foule de renseignements qui nous seront utiles à tous.

Maintenant, Messieurs, je vous inviterais à reprendre votre travail.

*La délégation Belge à Montréal*

Avertie le 16 septembre de la visite, à Montréal, des délégués belges envoyés aux Etats-Unis pour exposer au président Wilson les atrocités allemandes en Belgique, la Chambre de Commerce du District de Montréal s'est empressée de prendre l'initiative d'organiser une réception aux envoyés de Sa Majesté Albert I.

Un comité de réception présidé par M. Adélar Fortier, et composé des représentants de la Chambre, du Board of Trade, du Canadian Club, des Chambres de Commerce de cette ville et des associations belges se mit aussitôt au travail. La Chambre était représentée dans le Comité par son exécutif et par MM. R. Bédard et A. P. Frigon, Ludger Gravel, et son comité de réception et de finances; le Board of Trade par M. R. J. Dale, président, Jos. Quintal, 1er vice-président, W. D. Campbell, 2ième vice-président et Stanley Cook, assistant secrétaire; le Canadian Club par le Dr J. D. Adams, doyen de l'Université McGill, président; la Chambre de Commerce française, par M. Jos Obalski, son président; la Chambre de Commerce belge par M. E. de Bosck, 1er vice-président et Chas Hélien, secrétaire; l'Union belge, par son président, H. Hicguet, le club Wallon, par G. Noel; le comité central belge de secours par le Comité; sous le Comité, Paul Cornez, J. J. Goulet,

Dr Du Jardin, le Fonds Patriotique Canadien, par le col. A. E. Labelle, le Comité franco-belge, par MM. Dr Brisset des Nos, et Farut et M. de Bray de l'Ecole des Hautes Etudes.

La délégation arriva à Montréal le mercredi 22 septembre; une délégation composée de M. Adélar Fortier, R. J. Dale, J. Obalski, et E. M. de Boeck, et des Consuls belges, Maurice Goor, d'Ottawa, et de Sola, de Montréal est allée rencontrer les envoyés belges à Saint-Jean.

A Montréal, une foule énorme s'était portée à leur arrivée à la gare Windsor, et les a escortés jusqu'à l'Hotel Windsor au chant de la Brabançonne.

Le lundi 24 septembre eut lieu la réception à l'Hotel de Ville, par les autorités municipales, puis une visite de la ville en automobiles que des membres de Chambre avaient bien voulu mettre à la disposition du Comité de réception.

A une heure les délégués belges étaient les hôtes du Canadian Club à un lunch d'honneur.

A 3 heures, nos distingués hôtes étaient reçus au Board of Trade, puis à 4 heures s'embarquaient sur le Sir Hugh Allan, pour visiter le port.

A 8.30, une grande soirée était donnée au Monument National en leur honneur et ce fut l'événement important de la visite. Ce fut un vrai triomphe pour la Belgique, dont on acclama le noble souverain et les illustres délégués.

Les discours furent prononcés tout à tour par MM. Adélar Fortier, M. W. D. Campbell, du Board of Trade, l'hon. Hazen, ministre de la Marine, représentant le gouvernement fédéral, par M. Edouard Montpetit, professeur à l'école des Hautes Etudes; puis vinrent les délégués belges Son Excellence Henri Carton de Wiart, président de la délégation, et ministre de la justice de Belgique, M. Paul Hymans, leader libéral du parlement belge, Emile Vanderelde, leader socialiste belge; MM. le "dean" Adams et A. P. Frigon, ont clos la série de discours par deux allocutions et on se sépara au chant des airs nationaux des Alliés et de la Belgique.

La délégation avait pour secrétaire le comte Louis de Lichtervelde, secrétaire du premier secrétaire de Belgique.

Tout le corps consulaire de Montréal était représenté à cette soirée, ainsi que toutes les institutions commerciales financières, scolaires, militaires et judiciaires.

Les délégués belges quittèrent Montréal le 25 au matin pour Chicago.

Pour commémorer cette visite, la Chambre de Commerce est à préparer une brochure souvenir qui sera publiée fin d'octobre.

### **Les affaires de Septembre**

Nos lecteurs pourront se rendre compte de ce que fut l'état des affaires durant le mois de septembre à la lecture des circulaires des agences commerciales.

Le 11 septembre Bradstreet disait.

La confiance est la plus grande dans le commerce en gros. Presque toutes les marchandises se vendent plus

cher. La hausse est surtout sensible sur les tissus et les denrées alimentaires. Une de nos raffineries, qui avait jusqu'ici maintenu ses prix, les a surélevés de 50c par 100 livres.

Les cuirs et peaux se vendent le même prix et la demande est faible.

Dans la construction, les affaires ne marchent guère; les travaux en cours se continuent, mais les entrepreneurs n'ont rien d'autre à faire.

La récolte des pommes est énorme et comme il n'y a pas d'exportation le fruit ne se vend pas. Les marchands se demandent ce qu'ils vont faire de la récolte.

Le gouvernement anglais a nolisé encore un certain nombre de paquebots qui venaient dans notre port, ce qui contribue à ralentir le mouvement maritime commercial.

Le commerce au détail est normal. Les rentrées sont un peu meilleures dans quelques branches, tandis que dans d'autres elle laissent gravement à désirer.

Les rapports qui nous arrivent de tous les points du pays indiquent que les moissons sont faites. Le grain a été engrangé dans les meilleures conditions et le rendement de la terre a été très élevé. Il semble donc que les cultivateurs étant à même de vendre leurs produits à des prix rémunérateurs soient d'ici peu en mesure de faire face à toutes leurs obligations. Il leur restera aussi d'appréciables disponibilités qui leur permettront d'acheter libéralement ce dont ils ont besoin pour passer l'hiver et attendre la prochaine récolte. En ville, le commerce en détail est plutôt calme, le commerce de luxe notamment.

Les maisons de tissus et nouveautés en gros signalent que les ventes à livraison immédiates se maintiennent à la normale. Un assez bon nombre de marchands de la campagne ont assisté la semaine dernière à l'ouverture des modes, mais les achats n'ont pas été très nombreux.

Dans l'épicerie, les affaires sont bonnes et les magasins ont fort à faire.

Nos deux grandes raffineries ont unifié leurs prix: le Canada Sugar Refining Co. a surélevé le prix de son sucre de 50c par 100 livres, ce qui le porte à \$5.70 le sac.

Le marché du fer est affaibli: il n'y a pas d'offre de fer anglais. Dans la ferronnerie les affaires vont assez bien. Les matériaux de construction ne sont pas très demandés par suite du ralentissement des travaux. Le bois de charpente ne se vend pas et les Etats-Unis ne nous en achètent pas de grosses quantités. Les grands marchands de bois n'engagent pas beaucoup d'hommes pour faire chantier cet hiver.

Les détaillants de l'Ouest n'ont pas acheté beaucoup de chaussures à nos fabricants. Nos fabriques ne sont pas débordées de commandes, loin de là.

Il ne s'est produit que onze faillites dans le district pendant la semaine. Leur passif totalisé ne dépasse pas \$75-000.

D'autre part pour la dernière semaine de septembre Dun disait:

La guerre a sur les maisons de gros une répercussion très sensible. Il convient de dire toutefois que certaines maisons sont plus affectées que d'autres. La fermeture de la Bourse immobilise des capitaux qui pourraient s'engager dans le commerce. Notre exportation est arrêtée et

seuls partent de notre port un certain nombre de navires chargés de grain. Nous avons exporté cette semaine trois millions de boisseaux de céréales et dans les circonstances ce chiffre peut être considéré comme satisfaisant.

La récolte de pommes est très belle. Les navires ne prennent pas de pommes en sorte que nous n'en exporterons pas.

Le marché du foin est très calme et seul le gouvernement fédéral en achète.

Les denrées alimentaires sont très demandées et les prix montent assez sensiblement. A signaler toutefois la baisse du prix du beurre et des pommes de terre qui sont offertes en quantités énormes alors que la demande est plutôt faible.

Les arrivages aux abattoirs sont considérables et la viande sur pied est plus offerte que demandée. Les prix fléchissent assez sensiblement.

Les cultivateurs estiment que les bêtes vont coûter cher à nourrir cet hiver et ils veulent s'en débarrasser.

Le commerce de détail est satisfaisant, si l'on tient compte des circonstances.

Les perceptions et recouvrements toutefois ne s'améliorent pas beaucoup. L'argent ne rentre que lentement.

### Les banques et la guerre

Comme on devait s'y attendre, après les mesures prises par le gouvernement pour mettre les banques à l'abri d'une perturbation violente résultant de la guerre, la situation des banques canadiennes n'a pas été profondément modifiée pendant les quatre premières semaines qui ont suivi l'ouverture des hostilités. Quelques changements un peu plus accentués qu'en temps normal sont sans doute visibles dans certains états du bilan communiqué au ministère des finances au 31 août, mais ils n'impliquent qu'une adaptation de nos maisons de banque aux conditions nouvelles.

Ainsi, les banques ont fait un effort sensible pour retirer leurs prêts à demande à l'étranger. Le montant total de ces prêts est réduit à 96 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 29 millions pendant le mois d'août. D'autre part, les banques ont augmenté leur circulation de billets d'une vingtaine de millions, et grossi leur encaisse métallique de 15 millions.

Pour des causes qu'il serait prématuré de chercher à analyser à cette heure, les dépôts remboursables à demande ont diminué de 7 millions, et les dépôts d'épargne, d'un peu moins de 12 millions. Sur le volume global des dépôts publics, dont la totalité est d'environ 1,000 millions, cette diminution peut être traitée comme une quantité négligeable. Les dépôts dans les banques restent encore de 20 millions plus élevés qu'il y a un an à pareille date. Et l'augmentation sur les seuls dépôts d'épargne dépasse 40 millions.

Les prêts courants, qui sont les escomptes au commerce, montrent une diminution de \$3,500,000, sur un total de 836 millions. De sorte que le ralentissement du commerce, s'il est réel, ne s'accuse pas dans une large mesure dans les relations avec la banque.

Dans son ensemble, la situation des banques apparaît comme très satisfaisante. Et nos banques peuvent se souvenir qu'elles ont reçu de l'Etat, pour le temps de la crise que nous traversons, des privilèges exceptionnels, afin qu'elles soient dans la meilleure position possible pour aider efficacement le commerce et l'industrie. Les banques peuvent contribuer énormément, quelle que soit la durée de la guerre, à maintenir jusqu'à la fin les conditions normales. Elles peuvent atténuer beaucoup les conséquences de la guerre pour le public en soutenant les mille et une industries qui donnent du travail à la masse. L'hiver va prochainement entraver les opérations de l'industrie du bâtiment, où des milliers de travailleurs trouvent leur subsistance. Il ne faudrait pas que les ouvriers appartenant aux divers métiers de la construction chôment tout l'hiver. Il faut qu'ils trouvent ailleurs de l'emploi et un salaire.

Nos industriels veulent bien faire leur part pour donner du travail. L'occasion se présente de développer l'industrie nationale en lui faisant conquérir sur notre propre marché la place jusqu'ici occupée par l'industrie allemande. Pour atteindre à ce résultat, nos manufacturiers ont besoin de compter sur le concours du public, qui devra marquer sa préférence pour le produit "made in Canada", mais ils ont aussi besoin du concours des banques, lesquelles dans beaucoup de cas seront tenues de fournir les fonds nécessaires à l'expansion des affaires. (La Patrie.)

### Documents de la guerre

#### *Le commerce avec l'ennemi.*

Son Altesse Royale le Duc de Connaught fait publier dans un extra de la "Gazette Officielle du Canada" la proclamation suivante de Sa Majesté Georges V, qui définit les devoirs des sujets britanniques.

#### PAR LE ROI.

#### PROCLAMATION RELATIVE AU COMMERCE AVEC L'ENNEMI.

ATTENDU, qu'il existe un état de guerre entre Nous et l'Empire d'Allemagne depuis 11 heures p. m. le 4 août 1914, et qu'un état de guerre a existé entre Nous et la Monarchie austro-hongroise depuis minuit le 12 août 1914;

ET ATTENDU qu'il est illégal pour toutes personnes que ce soit résidant, faisant affaires ou se trouvant dans nos possessions, de trafiquer ou d'avoir quelques relations commerciales ou financières avec quelque personne résidant ou faisant affaires dans l'Empire d'Allemagne ou l'Autriche-Hongrie sans notre permission;

ET ATTENDU que par notre proclamation du 5 août 1914 relative au commerce avec l'ennemi certains genres de transactions avec l'Empire d'Allemagne ont été prohibés;

ET ATTENDU que par le paragraphe 2 de notre proclamation du 12 août 1914 la dite proclamation du 5 août 1914 décrétrait qu'elle était applicable à l'Autriche-Hongrie;

ET ATTENDU qu'il est désirable de faire une nouvelle déclaration à ce sujet et d'étendre les prohibitions contenues dans la proclamation précédente et de révoquer à cette fin la proclamation du 5 août 1914, ainsi que le paragraphe 2 de la proclamation du 12 août 1914, et de leur substituer la présente proclamation;

ET ATTENDU qu'il est opportun et nécessaire de rappeler à toutes les personnes résidant, faisant affaires ou se trouvant dans nos possessions leurs devoirs et obligations envers Nous, Notre Couronne et Notre Gouvernement,—

SACHEZ DONC que nous avons jugé à propos par et avec l'avis de Notre Conseil privé d'émettre notre présente proclamation royale décrétant et il est par le présent décrété comme suit:—

1. La susdite proclamation du 5 août 1914, relative au commerce avec l'ennemi, et le paragraphe 2 de la susdite proclamation du 12 août 1914, ainsi que toute annonce publique officielle émise dans le but de les expliquer sont révoqués par la présente, à compter de la date de la présente proclamation, et, à compter de la présente date, la présente proclamation leur est substituée.

2. L'expression "pays ennemi" dans la présente proclamation signifie les territoires de l'Empire d'Allemagne et de la Monarchie austro-hongroise ainsi que toutes leurs colonies et dépendances.

3. L'expression "ennemi" dans la présente proclamation signifie toute personne ou association de personnes d'une nationalité quelconque résidant ou faisant affaires en pays ennemi, mais ne comprend pas les personnes d'une nationalité ennemie qui ne résident ni ne font affaires en pays ennemi. Dans le cas de corps constitués en corporation, le caractère d'ennemi ne s'attache qu'à ceux de ces corps qui sont constitués en corporation en pays ennemi.

4. L'expression "ouverture des hostilités" dans la présente proclamation signifie 11 heures p. m. le 4 août 1914, en ce qui concerne l'Empire d'Allemagne, ses colonies et dépendances, et minuit le 12 août 1914 en ce qui a trait à l'Autriche-Hongrie, ses colonies et dépendances.

5. Dès et à compter de la date de la présente proclamation les prohibitions suivantes seront en vigueur (sauf lorsque des permis seront donnés tel que ci-après pourvu) et nous prévenons en conséquence par la présente toutes les personnes résidant, faisant affaires ou se trouvant dans nos possessions,—

(1) De ne payer aucune somme de deniers à un ennemi quelconque ou pour son bénéfice.

(2) De ne faire aucun compromis ou de donner des garanties pour le paiement d'une dette quelconque ou autre somme de deniers avec un ennemi quelconque ou pour son bénéfice.

(3) De ne pas agir au nom d'un ennemi pour tirer, accepter, payer, présenter pour acceptation ou paiement, négocier ou autrement disposer de tout instrument négociable que ce soit.

(4) De n'accepter, payer ou autrement disposer de tout instrument négociable que ce soit détenu par ou au nom d'un ennemi, sauf que la présente défense ne sera pas censée être transgressée par toute personne que ce soit, qui n'est pas en lieu de croire que l'instrument est détenu par ou au nom d'un ennemi.

(5) De ne pas faire de nouvelles transactions ou de terminer une transaction quelconque déjà commencée avec un ennemi au sujet de tous stocks, actions ou autres valeurs que ce soit.

(6) De ne pas passer ou conclure aucune nouvelle police ou contrat d'assurance maritime, sur la vie ou contre l'incendie ou autre avec un ennemi ou pour son bénéfice; ni d'accepter ou rendre effective quelque assurance sur un risque quelconque découlant d'une police ou d'un contrat d'assurance (y compris la réassurance) fait ou conclu avec un ennemi ou pour son bénéfice avant l'ouverture des hostilités.

(7) De ne fournir ni directement ni indirectement à ou pour l'usage ou le bénéfice d'un pays ennemi ou d'un ennemi ou d'en obtenir des marchandises, effets ou articles quelconques, ni de fournir directement ou indirectement à ou pour l'usage ou le bénéfice de toute personne que ce soit ou d'en obtenir des marchandises, effets ou articles quelconques pour les transmettre à ou d'un pays ennemi ou d'un ennemi, ni trafiquer directement ou indirectement ou transporter des marchandises, effets ou articles quelconques destinés à ou venant d'un pays ennemi ou d'un ennemi.

(8) De ne permettre à aucun navire britannique de partir pour se rendre à un port ou endroit quelconque d'un pays ennemi ni d'y entrer ni d'y avoir des communications.

(9) De ne conclure aucun contrat ou obligation commerciale, financière ou autre avec un ennemi ou pour son bénéfice.

(10) De ne faire aucunes transactions avec un ennemi lorsqu'elles sont prohibées par un arrêté en conseil passé et publié sur la recommandation d'un Secrétaire d'Etat, même si elles étaient autrement permises légalement ou par la présente proclamation ou toute autre proclamation.

Et le public est en outre prévenu par la présente que quiconque commet, aide à commettre ou encourage quelqu'un à commettre l'un des susdits actes, en contravention de la loi, est coupable d'un crime et sera passible de punition et de peines en conséquence.

6. Pourvu toujours que lorsqu'un ennemi possède une succursale locale en territoire britannique, allié ou neutre, n'étant pas un territoire neutre en Europe, les transactions faites par ou avec cette succursale ne seront pas considérées comme des transactions faites par ou avec un ennemi.

7. Rien dans la présente proclamation ne sera censé défendre les paiements faits par ou pour le compte d'ennemis aux personnes résidant, faisant affaires ou se trouvant dans nos possessions si ces paiements découlent de transaction conclues avant l'ouverture des hostilités ou sont autrement permises.

8. Rien dans la présente proclamation ne sera interprété de manière à défendre quelque chose expressément autorisée par notre permis ou par un permis donné en Trade, soit que ces permis soient spécialement accordés aux individus ou qu'ils mentionnent qu'ils s'appliquent à certaines classes de personnes.

9. Cette proclamation sera désignée sous le nom de "Proclamation relative au commerce avec l'ennemi, no 2."

Donnée à Notre Cour au Palais de Buckingham, ce neuvième jour de septembre, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent quatorze et de Notre règne la cinquième.

## La session de guerre

Voici en résumé, les mesures votées par le parlement canadien durant sa session extraordinaire de cinq jours du 18 au 22 août :

*Bill No 2.*—Acte amendant la loi d'immigration.

Donnant au gouvernement le pouvoir de prendre des mesures relatives à la défense, au bon ordre et au bon gouvernement du pays, y compris: censure, arrestation, détention, exclusion, et déportation. Haute main sur les ports et vaisseaux, les transports par terre, air et eau, exportations, importations et fabrication commerciale, disposition et appropriation de propriété.

*Bil No 3.*—Acte pour donner à Sa Majesté l'assistance requise pour la défense militaire et navale.

Pour ouvrir un crédit de guerre de \$50,000,000.00.

*Bill No 4.*—Acte pour protéger les intérêts financiers et commerciaux du Canada.

Donnant au gouvernement le pouvoir de faire face à la situation financière en faisant aux banques des avances de billets du Canada sur la garantie de valeurs approuvées, un comité de banquiers devant aviser le gouvernement de la suffisance des garanties. Donnant au gouvernement le pouvoir de suspendre le rachat en or des billets du Dominion et de déclarer un moratorium.

*Bill No 5.*—Acte relatif aux billets du Dominion.

Donnant au gouvernement le pouvoir d'émettre des billets du Canada pour \$50,000,000 au lieu de \$30,000,000 avec une réserve d'or de 25 pour cent seulement.

*Bill No 7.*—Acte constituant le Fonds Patriotique du Canada.

Pour constituer légalement le Fonds Patriotique Canadien destiné à l'assistance des familles de ceux qui sont partis pour la guerre.

*Bill No 8.*—Acte pour amender l'acte de Naturalisation 1914.

Pour modifier l'acte calqué sur la loi de naturalisation impériale, en prescrivant que dans certains cas une femme mariée peut conserver la citoyenneté britannique même si son mari devient un aubain.

*Bill No 9.*—Acte amendant l'acte des douanes.

*Bill No 10.*—Acte amendant l'acte du revenu de l'intérieur.

Pour accroître le revenu en élevant les droits de douane et d'exciise particulièrement, sur les malts, les liqueurs, le sucre et le tabac.

Avec ces pouvoirs entre ses mains le gouvernement va être à même de faire face à toutes les circonstances, en attendant la session régulière de 1915.

Les bills No 1 et No 6 sont: l'un relatif aux serments d'office, c'est une mesure présentée pour la forme à l'ouverture de chaque session dans le but de mettre en marche le rouage parlementaire; l'autre, relatif à l'abolition de la peine de mort, a été abandonné à son triste sort, la Chambre n'ayant pas le temps de s'en occuper.

## Les travaux de la Chambre

*Procès-verbaux des séances du Conseil, les 28 mai et 16 septembre.*—*Rapport au sujet du numéro spécial de luxe.*

### SEANCE DU CONSEIL, 28 mai.

Le jeudi, 28 mai 1914, le conseil a tenu une réunion sous la présidence de M. Adéland Fortier, président. M. S. D. Joubert, 1er vice-président, empêché à la dernière minute, s'était fait excuser;

M. Frank Pauzé, 2eme vice-président, était présent, ainsi que MM. W. U. Boivin, secrétaire, F. C. Larivière, Jos. Filiatrault, R. J. Bédard, C. E. Martin, Emile Rolland, J. N. Chevrier, J. O. Gareau, J. E. C. Daoust et Arthur Lemont, ass.-secrétaire.

Le conseil adopte le procès-verbal de sa séance du 22 avril et prend connaissance du courrier.

**COURRIER.**—Dans le courrier se trouvait:

Un rapport de la Chambre de Commerce de Johannesburg, du Sud-Africain;

Une lettre venant de "l'Order of Lacks" demandant des renseignements sur Montréal pour une convention; il a été répondu à cette lettre;

Trois lettres du comité du Centenaire Cartier: l'une invitant le président et le secrétaire à se joindre à une délégation qui allée le 1er mai devant les Commissaires de la Cité pour suggérer le choix d'un emplacement pour le Monument Cartier; une autre faisant part au président de la Chambre qu'il a été choisi pour faire partie ex-officio du comité exécutif; et une troisième demandant à la Chambre d'aider financièrement au comité pour les frais qui seront encourus pour les fêtes qui auront lieu en septembre prochain.

MM. J. O. Gareau et J. N. Chevrier sont d'opinion que la Chambre devrait souscrire pour le Monument Cartier, parce que notre institution était la seule Chambre de Commerce canadienne-française de Montréal, devrait se faire un devoir de souscrire pour commémorer la mémoire d'un des grands hommes d'Etat canadiens-français; et comme il s'élève un doute sur le pouvoir de la Chambre de souscrire ainsi, MM. Gareau et Chevrier proposent que \$100. soient votés, et que les avocats-conseils de la Chambre soient invités à donner leur opinion.

Une lettre de l'honorable N. Pérodeau annonce qu'il est heureux et flatté de représenter la Chambre de Commerce au 6ième congrès international des Chambres de Commerce, à Paris;

Une lettre de M. C. H. Catelli exprime le regret de celui-ci de ne pouvoir se rendre à Paris au congrès international des Chambres de Commerce.

Une invitation du gouvernement fédéral au président de la Chambre pour assister au congrès international de l'embellissement des villes, tenu à Toronto, les 25, 26, et 27 mai. La Chambre a exprimé son regret de n'avoir pu être représentée;

Une lettre de M. G. Pilon, étudiant de l'Ecole des Hautes Etudes, demandant l'appui de la Chambre pour trouver

un emploi dans le commerce des céréales. Il a été répondu favorablement à cette lettre.

Une lettre de M. A. J. de Bray, directeur de l'École des Hautes Études, annonçant que la médaille d'or offerte à l'École par M. Frank Panzé pour la Chambre de Commerce, a été gagnée par M. H. D. Langlais, élève de la promotion 1913-1914.

Une lettre de M. Joseph Quintal, représentant le Board of Trade à la délégation du canal de la Baie Georgienne le 15 avril dernier, remerciant la Chambre et ses officiers de la courtoisie dont il a été l'objet avec M. Geo. Hadrill, secrétaire du Board of Trade.

Une lettre de M. J. Picard, de St. Guillaume d'Upton, en réponse à une lettre de la Chambre du 14 mars demandant un hôtel dans le village. Cette lettre énumère les raisons pour lesquelles tel hôtel n'a pas été ouvert. Référé au comité des voyageurs de commerce.

Une lettre de Mre Ed. Fabre-Surveyer, C. R., un des avocats-conseils de la Chambre, annonçant qu'il a représenté notre association devant la Commission des chemins de fer, le 15 mai, concernant les travaux à niveau, et annonçant qu'il s'intéressera à cette question de nouveau quand elle reviendra devant la commission.

Une lettre de la "Central Railway Company of Canada" demandant l'appui de la Chambre pour obtenir un subside du gouvernement canadien. Référé au comité des transports.

Une lettre de l'hon. J. Décarie, Secrétaire provincial, et une de M. A. J. de Bray, notifiant M. le président de la Chambre qu'il a été choisi pour faire partie du jury chargé de faire subir les examens de sortie aux Etudiants de l'École des Hautes Etudes. M. le président acceptant cette invitation.

Une lettre de l'Ontario Associated Boards of Trade, demandant l'opinion de la Chambre sur le projet de former un "Dominion Board of Trade". Référé au comité des Présidents.

Une lettre de M. Hector Authier, agent des terres de la couronne dans l'Abittibi, invitant la Chambre à visiter cette région dans le cours de l'été, référée au comité de Colonisation et Agriculture.

Une lettre de M. L. J. O. Beauchemin, président de la Librairie du même nom, demandant l'opinion de la Chambre sur le projet de donner le nom de "Marguerite Bourgeoys" à la partie du Boulevard St. Laurent qui va de la rue Notre-Dame à la rue des Commissaires.

M. Chevrier se prononce en faveur de ce projet.

M. Jos. Filiatrault propose, d'autre part, que le Boulevard St. Laurent devrait porter le nom de "Marguerite Bourgeoys" pour éviter de donner un aussi grand nom à un tronçon de rue.

M. J. G. Gareau est favorable à la suggestion de M. Filiatrault. Il est contre le principe de donner plusieurs noms à la même rue.

La question est référée au comité des Affaires municipales.

Une lettre de M. J. C. G. Contant, demandant l'appui du

conseil de la Chambre pour obtenir une réclame en faveur de la ville de Montréal dans le "Numéro Spécial du Bulletin de la Chambre" dont il a l'affermage, est lue et le conseil décide de ne prendre aucune action.

**LA PROHIBITION DES BALANCES DE FAMILLES.**—Le conseil adopte, après quelques explications de M. F. C. Larivière, un rapport conjoint des comités de Législation et des Fers et Métaux, demandant au gouvernement du Canada le rappel de l'Ordre-en-Conseil du 20 décembre 1913, interdisant l'usage des balances à ressorts dans les familles.

**POUR FAIRE CESSER LA CONTREBANDE.**—Après des remarques fort judicieuses de M. J. O. Gareau, de la contrebande qui est faite au détriment des marchands de Montréal par les Montréalais qui vont, en temps de Pâques, faire des achats à New-York, le conseil de la Chambre adopte un rapport du comité des voyageurs de commerce demandant au Ministre des Douanes de prendre les mesures pour faire cesser la contrebande qui se pratique le long de la frontière de l'Etat de New-York. Le conseil décide d'envoyer une copie de cette résolution à chacun des Ministres et aux députés fédéraux de Montréal.

**LA SIXIEME CONVENTION ANNUELLE DES CHAMBRES DE COMMERCE DE LA PROVINCE DE QUEBEC.**—Le conseil décide de déléguer pour représenter la Chambre à cette convention, les membres de l'Exécutif, et il décide de soumettre les questions suivantes:

1o.—Réforme de l'inspection du lait et des fermes dans la province de Québec;

2o.—La prévention des inondations depuis le comté de Laprairie jusqu'au comté de Maskinongé;

3o.—La prohibition des balances à ressorts dans les familles;

4o.—La contrebande;

M. J. Filiatrault suggère qu'on pose devant la Fédération la question de faire interdire la circulation de l'argent américain au Canada, puisque l'argent canadien est interdit aux Etats-Unis.

M. Chevrier suggère en même temps de demander à la Fédération de faire admettre l'argent canadien aux Etats-Unis, et cela avec le concours des Chambres de Commerce des Etats-Unis. Adopté.

**LES ANNONCES FRAUDULEUSES.**—M. Chevrier demande que la Chambre propose un amendement au projet de loi actuellement devant le Sénat concernant les annonces frauduleuses, en faisant retrancher les mots "Le sachant" de ce projet de loi, et en rendant celui qui publie de ces annonces passible d'être poursuivi par voie d'indictement.

La question est référée au comité de Législation qui devra être appelé d'urgence vu que la session tire à sa fin.

**ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES.**—Sur la proposition de MM. W. U. Boivin et de M. J. O. Gareau, les règlements de la Chambre sont suspendus pour admettre membres de la Chambre: MM. Frank G. Black, Jean Aimé Côté, J. A. Colleret, Robt. J. Cummins, Albert Dumas, Eug. Durocher, Eudore Dubeau, Jean Bte Desbois, Thomas Dussault, Joseph Elie, J. E. Giroux, Samuel Grenier, Eugène Issalys, J. Alphonse Lachance, Paul Lafricain, J. A.

Commerce

Arch. LaRue C.A. L.L. Eugène Trudel L.L.C.

**LaRue & Trudel**

COMPTABLES - AUDITEURS

Liquidations de Faillites

Règlements entre Débiteurs et Créanciers

EDIFICE DOMINION

126 rue St-Pierre - Québec

Tel Bell: 4520  
4521

TÉL. Main 4912

**P. A. GAGNON**

Comptable Licencié  
Chartered Accountant

Chambres 315, 316 et 317,  
EDIFICE BANQUE DE QUEBEC

**11, PLACE D'ARMES**  
MONTREAL

Eugène Prévost L.L.C. Rodolphe Bédard L.L.C.

**Prévost & Bédard**

EXPERTS COMPTABLES,  
Auditeurs et Liquidateurs

Edifice Royal Trust, 107 St. Jacques  
Chambre 506. Tél. Main 1056

**Alex Desmarteau**

Comptable auditeur

Spécialité:—

LIQUIDATION DE FAILLITES  
COMPROMIS EFFECTUÉS.

No 60 Rue Notre-Dame Est  
MONTREAL

TÉL. Main 3285

**Ernest St. Amour**

Comptable et Liquidateur de Faillites

Chambres 513 et 514

Edifice Banque de Québec

11 PLACE D'ARMES, MONTREAL

Commerce

Téléphone Bell Main 3570.

**L. A. CARON**

COMPTABLE LICENCIÉ

Institut des Comptables et des Auditeurs  
de la Province de Québec.

18, rue NOTRE-DAME O., MONTREAL

**JOS. BRUNET**

Manufacturier et Importateur de

**GRANIT A CONSTRUCTION,  
MONUMENTS, ETC.**

675, Chemin de la Cote des Neiges,  
Tél. Bell Up 1466 MONTREAL

Rich. Jenkinson

H.H. Beaulieu.

J. G. Duhamel.

P.-V. Rougier

A. Décarv

**Rougier Freres**

(Cie Incorporée)

IMPORTATION DE

**PRODUITS FRANCAIS**

Maison d'Achat : 9, Place des Vosges, Paris

Siège Social :

63, rue Notre-Dame Est, Montreal

**Duhamel, Jenkinson & Beaulieu**

COMPTABLES et LIQUIDATEURS

COLLECTIONS AUDITIONS, ETC.

3 rue Notre-Dame Est, MONTREAL.  
coin Blvd. St-Laurent.

TEL. MAIN 7575.

Commerce

**C. E. Racine & Cie**

COURTIERS EN DOUANE

SUITE 121

Edifice Board of Trade, Montreal

**RAMSAY & KELLY**

Materiaux de Construction

Chaux, Briques, Sable, Gravols, Couleurs  
à Mortier, etc.

Plâtre et Ciment à Mur "PARISTONE"

510-511 EDIFICE RANQUE QUEBEC  
MONTREAL

Tél. Main 3525

Tél. St-Louis 1501

Succursale:

COIN DUROCHER ET C. P. R. TRACK.

**H. Beauregard**

Entrepreneur Général

70, ST-JACQUES  
MONTREAL

TEL. MAIN 735

**Joseph Fortier LIMITEE**

Fabricant Papetier

PAPETERIE MERCANTILE

Lares de Comptabilité, formules en fonds et sur  
commande. Fourniture pour chancellerie.

Atelier de Typographie,

Reglure et Reliure

GAUFRAGE, RELIEF ET CAMEE

Encoignure Notre-Dame et St-Pierre.

MONTREAL

Tél. Bell Main 444.

Tél. Bell, Main 445

**THE REINHARDT MFG. CO. Ltd**

383, rue St-Paul, MONTREAL

MANUFACTURIERS ET IMPORTATEURS  
de

Cuivre, Nickel, Argent, Or, Lampes électriques  
portatives, Lampes de voitures, etc. Horloges,  
Bronzes, et Marchandises de Fantaisie, de toutes  
sortes.

Visitez nos magnifiques salles d'échantillons.

Phone: Bureau, Main 673

Manufacture, Main 3872



# GARE BONAVENTURE

Ocean Limited

7.30 p.m. tous les jours

Express Maritime

8.40 a.m. tous les jours, excepté le samedi

POUR

## ST-JEAN—HALIFAX

et points des Provinces Maritimes et Terre-Neuve

Tous les jours pour Québec et Mont-Joli.

7.30 a.m. pour Québec, 4.00 p.m. pour Nicolet, tous les jours, excepté le dimanche.

Bureaux des Billets de Montréal :

EDIFICE TRANSPORTATION, Tél. Main 615

9 BOUL. ST-LAURENT

GARE BONAVENTURE

HOTEL WINDSOR

### THE QUEBEC, MONTREAL & SOUTHERN RAILWAY CO.

Lisez en descendant.

Lisez en montant.

Tous les jours excepté le dimanche.			Tous les jours dimanche, excepté le		
P.M.	A.M.	Départ	Arrive	A.M.	P.M.
4.40	7.26	. . . . . MONTREAL, G.T.R. . . . .		9.45	7.05
5.10	8.00	. . . . . ST LAMBERT . . . . .		9.25	6.40
5.22	8.12	. . . . . LONGUEUIL . . . . .		9.05	6.04
5.34	8.23	. . . . . BOUCHERVILLE . . . . .		8.54	5.53
5.45	8.34	. . . . . VARENNES . . . . .		8.44	5.45
6.01	8.57	. . . . . VERCHERES . . . . .		8.25	5.27
6.09	9.09	. . . . . ST ANTOINE . . . . .		8.15	5.15
6.17	9.18	. . . . . CONTRECOEUR . . . . .		8.07	5.06
6.27	9.29	. . . . . ST ROCH . . . . .		7.57	4.54
6.47	9.51	. . . . . SOREL . . . . .		7.35	4.30
7.02	10.06			7.25	4.09
7.23	10.30	. . . . . YAMASKA . . . . .		7.05	3.46
7.39	10.47	. . . . . ST FRANÇOIS DU LAC . . . . .		6.50	3.28
7.44	10.52	. . . . . PIERREVILLE . . . . .		6.45	3.23
7.57	11.05	. . . . . LA BAIE . . . . .		6.33	3.09
8.15	11.19	. . . . . NICOLET . . . . .		6.20	2.54
	11.35	. . . . . ST GREGOIRE . . . . .			2.37
	11.43	. . . . . BECANCOUR . . . . .			2.24
	11.58	. . . . . GENTILLY . . . . .			2.08
	12.15	. . . . . BECQUETS . . . . .			1.50
	12.30	. . . . . FORTIERVILLE . . . . .			1.40
P.M.	P.M.	Arrive	Départ	A.M.	P.M.

#### TRAINS DU DIMANCHE

No. 8—De Montréal, 8.01 a.m., St Lambert, 8.25, Verchères, 9.10, arrive à Sorel à 10.02, partant à 10.17, Pierreville, 11.03, Nicolet, 11.34.

No. 7—Retour: De Nicolet, 3.20 p.m., Sorel, 4.30; Verchères, 5.36, St Lambert, 6.40, arrivant à Montréal à 7.05 p.m.

F—Arrêt sur signal.

Lamy, Alfred Mercure, A. U. Mailloux, Willie Marien, Théo. Marot, Hector Prud'homme, J. A. Rochette, Geo. Richer, Antonio Valiquette.

Avant d'ajourner, M. le président fait part au conseil qu'il a eu une conférence avec les autorités municipales ou sujet de la réforme du service d'inspection des aliments, et il dit qu'il a cru, dans l'intérêt tant de la ville que du public, demander de diviser ce département en deux, avec un chef-adjoint sous le contrôle du surintendant général, le Dr Boucher. L'une des branches s'occuperait de l'inspection des viandes, du pain, des pâtisseries et des boissons douces, et l'autre de l'inspection du lait et de tous ses dérivés, comme la crème, le beurre, le fromage et la crème à la glace.

Ainsi subdivisé, le service d'inspection des aliments produirait plus d'effets, et des résultats meilleurs.

Et la séance est levée.

#### SEANCE DU CONSEIL, 16 septembre

Le conseil de la Chambre s'est réuni le mercredi, 16 septembre 1914, à 4.30 hrs. p.m., sous la présidence de M. Adélar Fortier président, assisté de MM. S. D. Joubert et Frank Pauzé, vice-présidents.

Etaient aussi présents: MM. Geo. Gonthier, trésorier, W. U. Boivin, secrétaire, Ludger Gravel, Rod. Bédard, Chs. Martin, A. P. Frigon, Joseph Fortier, J. B. Baillargeon, J. B. A. Lanctôt, Emile Rolland, (M. de Boeck, président de la Chambre de Commerce belge, invité), Arthur Lemont.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 28 mai, qui est approuvé.

Courrier:—Le courrier, en outre d'un grand nombre de lettres de demandes de renseignements auxquelles il fut répondu, contenait:

Une lettre du procureur général de la province de Québec demandant à la Chambre son opinion sur un projet de tarif soumis au gouvernement pour approbation, par l'Institut des Comptables licenciés de la Province de Québec. Référé au comité des président de comités.

Une lettre de Rudder's Limited de Sydney, Australie, transmettant un tarif de douanes australien;

Des lettres de MM. A. Léger, J. B. Gratton et F. J. Brousseau, accusant réception du carnet d'identité et remerciant le président.

Des accusés de réception du numéro spécial du canal de la Baie Georgienne venant de M. G. W. Volekmann, d'Ottawa, de R. D. Brown, de Ste Catherine, Ont. du "Monetary Times", de la "Canadian Finance and Securities", Toronto, de W. S. Johnstone, d'Hawkesbury, de la Commission du Canal de la Baie Georgienne, de la branche canadienne de la commission internationale des eaux limitrophes; du Canadian Northern Railway, du Grand Trunk Railway, du bibliothécaire de la bibliothèque de l'Assemblée législative d'Ontario, de W. H. Watson, de Staynor, Ont., du ministre de l'Agriculture à Ottawa, C. N. Vroom, de St Stephen, N. B., tous ayant demandé à recevoir le numéro spécial.

Une lettre de l'association de la Croix Rouge, demandant une souscription à la Chambre, référée aux finances.

(à suivre)

# The Ogilvie Flour Mills Company Limited

## Treizième rapport annuel des directeurs de The Ogilvie Flour Mills Company, Limited, pour l'année terminée le 31 août 1914

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de The Ogilvie Flour Mills Company, Limited, a eu lieu au bureau principal de la compagnie à Montréal le 8 octobre 1914, sous la présidence de M. C. R. Hosmer, président.

Entre autres personnes présentes mentionnons: M. C. R. Hosmer, M. W. A. Black, Sir Montagu Allan, C. V. O., M. H. S. Holt, M. A. M. Nanton, M. W. R. Baker, M. Shirley Ogilvie, M. C. R. Black, M. George E. Drummond, M. W. H. Evans, M. Charles Chaput, M. G. M. Heath, M. W. P. Fogarty, M. S. A. McMurtry, trésorier, M. G. A. Morris, secrétaire.

Le président soumit le rapport suivant et proposa son adoption:

Un bilan, faisant voir l'actif et le passif de la compagnie, ainsi que les profits de l'année écoulée, est soumis.

Les comptes de la compagnie ont été audités par MM. Creak, Cushing et Hodgson, comptables assermentés, dont le rapport est présenté ici même.

L'émission d'obligations de \$600,000 à six pour cent, première hypothèque, que l'on désigne sous le nom de Série "C", dont le produit a été consacré aux dépenses nécessitées par le moulin à farine et les élévateurs de Medicine Hat, a été offerte au public dans le cours de l'année.

Le moulin à farine et les élévateurs que la compagnie possède à Medicine Hat ont été en pleine opération durant l'année et ont prouvé que la compagnie avait fait là un sage placement tant en ce qui regarde les profits à réaliser que ce qui regarde la protection de son commerce dans l'Ouest et sur la côte du Pacifique.

Les minoteries, les élévateurs et les autres propriétés de la compagnie sont en excellent état. On ne regarde pas aux dépenses pour les maintenir constamment sur le pied d'efficacité le plus moderne.

Les dividendes habituels ont été payés durant l'année sur le stock ordinaire et le stock privilégié.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé) CHAS R. HOSMER,

Président.

8 octobre 1914.

M. W. A. Black, vice-président et directeur-gérant, parle du rapport dans les termes suivants:

"Si nous exceptons le mois d'août, alors que la guerre a éclaté, les conditions ont été normales, les ventes sur les marchés étrangers et domestiques ayant atteint la moyenne ordinaire, malgré une plus grande concurrence; et vous remarquerez cependant une marge substantielle sur les dividendes et les dépenses fixes.

"Toutes nos propriétés ont été soigneusement inspectées durant l'année, et toutes les dépenses de renouvellement et d'entretien ont été réduites comme d'habitude des revenus.

Bien que la récolte du Nord-Ouest n'ait pas été aussi considérable que l'année précédente, la qualité du grain en général est satisfaisante, et les revenus monétaires devraient égaux, si non excéder, ceux de l'année dernière. Des étendues considérables de terrain ont beaucoup souffert de la sécheresse et de la chaleur, mais le gouvernement fédéral a pris la chose en mains et il fournit l'assistance nécessaire à ceux qui ont besoin d'aide pour préparer la terre cet automne à recevoir la semence qui devra germer en printemps. Il est à espérer que les fermiers profiteront largement de la présente occasion pour ensemençer la plus grande étendue de terre possible, car à cause de la guerre, la demande des grains de toutes sortes sera énorme de ce côté-ci de l'Atlantique, et les prix resteront probablement élevés pour une année encore. Les dernières nouvelles que nous avons reçues de l'Ouest indiquent que les fermiers mettent cette politique en vigueur et que les labours d'automne se font dans des conditions favorables.

Les messieurs suivants ont été élus directeurs de la compagnie pour l'année courante:

Sir Montagu Allan, C. V. O., M. W. A. Black, M. Charles Chaput, M. George E. Drummond, M. C. B. Gordon, M. H. E. Holt, M. C. R. Hosmer, M. A. M. Nanton, M. Shirley Ogilvie.

Et MM. Creak, Cushing & Hodgson ont été nommés auditeurs.

A une assemblée subséquente des directeurs les officiers suivants ont été nommés:

M. C. R. Hosmer, président; M. W. A. Black, vice-président et directeur-gérant; M. S. A. McMurtry, trésorier; M. G. Alfred Morris, secrétaire; M. J. R. W. Papineau, assistant-secrétaire.

## BILAN AU 31 AOÛT 1914.

## ACTIF

Espèces en mains et en banque .....	\$	54,684.67
Billets recevables .....		68,584.55
Comptes ouverts recevables après avoir amplement pourvu à toutes les éventualités ..		1,549,829.50
Quantité en mains de blé, farine, farine d'avoine, grains non moulus, sacs et barils ..		1,234,379.14
Écuries, matériel, barges et ameublement de bureau .....		49,470.00
Placements .....		197,050.28
Actif courant .....		3,153,998.14
Immeubles, pouvoirs d'eau et minoteries à Montréal, Winnipeg, Fort William et Medicine Hat; élévateurs au Manitoba, dans l'Alberta et la Saskatchewan; propriété à Saint-Jean, N.B., et à Ottawa, jusqu'au 31 août 1913 .....	\$5,891,407.88	
Montant dépensé durant l'année pour l'extension de la minoterie à Medicine Hat, de l'entrepôt à Calgary, des élévateurs dans l'intérieur du pays, etc. ....	236,202.04	
Contribution au fonds de pension des employés .....		6,127,609.92
Clientèle .....		25,591.75
		1.00
		9,307,200.81

## PASSIF

Banque de Montréal .....	\$	863,885.51
Comptes payables .....		823,367.79
Réserve pour intérêt sur obligations et dividendes jusqu'à date .....		120,250.00
Passif courant .....		1,807,503.30
Fonds de pension des employés .....		67,231.05
Obligations sur première hypothèque .....		2,350,000.00
Compte du capital: — actions privilégiées .....		2,000,000.00
Compte du capital: — actions ordinaires .....		2,500,000.00
Compte des profits et pertes:		
Montant au crédit au 31 août 1913 .....	\$	472,522.84
Profits nets pour l'année .....		581,943.62
		1,054,466.46
Moins:		
Intérêt sur obligations A et B .....	\$1,750,000	\$105,000
Intérêt sur obligations C (6 mois) .....	600,000	27,000
Dividendes sur stock privilégié .....	2,000,000	140,000
Dividendes sur stock ordinaire .....	2,500,000	200,000
	\$6,850,000	472,000.00
		582,466.46
		\$9,307,200.81
Obligations indirectes:		
Billets de clients sous escompte .....	\$	384,242.00

Nous avons vérifié les livres de la compagnie pour l'année finissant le 31 août 1914 et nous certifions que ce qui précède est un rapport exact des affaires de la compagnie à date, comme le démontrent les livres.

## CREAK, CUSHING &amp; HODGSON

Auditeurs.

24 septembre 1914.

Aux actionnaires de la Ogilvie Flour Mills Company,  
Limited, Montreal:

Messieurs — Nous désirons vous informer que nous avons vérifié les livres de la compagnie à Montréal, Winnipeg et Medicine Hat pour l'année finissant le 31 août 1914,

examinant l'argent en caisse et les billets recevables en mains, les comptes de banque et les comptes recevables.

Les quantités en mains de blé, farine et les approvisionnements sont évalués sur la base la plus raisonnable et sont certifiés en ce qui concerne la quantité par les surintendants des diverses minoteries, confirmées par les rapports de la minoterie.

On a amplement pourvu à toutes éventualités au sujet des comptes ouverts des clients, et quoiqu'on n'ait mis de côté aucune réserve pour la dépréciation générale, on a dépensé un montant élevé pour les améliorations des minoteries et le tout a été pris sur les recettes de l'année.

(Signé) CREAK, CUSHING &amp; Hodgson., C. A.

Auditeurs.